



Les empreintes digitales

Une forme de criminalité mondiale en pleine expansion

Les éléments de preuve dactyloscopiques jouent un rôle déterminant dans les enquêtes criminelles. Étant donné que les empreintes digitales de chaque personne sont uniques et qu'elles ne changent pas au cours de la vie, elles permettent de confirmer ou d'infirmer rapidement et efficacement l'identité d'une personne, par exemple lors d'un contrôle effectué sur un suspect à un poste-frontière.

Les empreintes digitales peuvent par ailleurs être relevées sur les lieux d'infractions et permettre d'opérer des rapprochements entre une série d'infractions ou d'établir la présence d'un suspect en un lieu précis. Les empreintes digitales jouent un rôle tout aussi important aux fins de l'identification des victimes à la suite de catastrophes (cyclones, tremblements de terre, attentats à la bombe ou d'un autre type).

Les systèmes automatisés

INTERPOL gère une base de données contenant plus de 100 000 fiches décadactylaires et plus de 3 000 traces latentes. Les utilisateurs autorisés des pays membres peuvent consulter les enregistrements et effectuer des recherches et des recoupements grâce à I-24/7, le réseau mondial de communication policière sécurisée d'INTERPOL, via un système convivial de reconnaissance automatisée d'empreintes digitales (AFIS).

Les agents des services chargés de l'application de la loi peuvent relever les empreintes digitales soit à l'aide d'un dispositif électronique, soit manuellement avec de l'encre et du papier puis utiliser un scanner spécial afin d'enregistrer les données au format électronique approprié. Ils transmettent ensuite ces données au Secrétariat général d'INTERPOL afin que celui-ci les intègre à la base d'empreintes. Les enregistrements sont conservés et échangés au format défini par l'organisme américain de normalisation NIST (National Institute of Standards and Technology).

INTERPOL encourage activement les pays membres à faire un usage aussi large que possible de la base de données, et à accroître le nombre d'empreintes digitales utiles qu'elle contient. Lors de l'Assemblée générale de 2009, les chefs des Bureaux centraux nationaux ont voté à l'unanimité en faveur de l'échange et de la mise à jour systématiques des empreintes et traces digitales liées à des affaires criminelles non résolues, ainsi que des empreintes digitales provenant d'auteurs d'infractions ressortissants d'autres pays.

En 2009, INTERPOL a procédé à plus de 1 000 identifications grâce à l'accroissement des échanges et comparaisons de données entre les pays membres.

Mise au jour de liens cachés

Les données dactyloscopiques permettent de détecter des liens cruciaux entre des infractions. L'arrestation d'un homme au Brésil, en mai 2008, pour comportement violent, en est une illustration. L'homme en question fait actuellement l'objet d'une enquête pour des actes de pédophilie et a précédemment purgé une peine pour coups et blessures volontaires. Les autorités brésiliennes ont transmis ses empreintes digitales au Secrétariat général d'INTERPOL et une recherche dans la base de données AFIS a permis de l'identifier formellement : les empreintes étaient celles d'un homme utilisant une identité différente de celle sous laquelle il était connu au Brésil ; elles figuraient dans la base de données d'INTERPOL depuis son



arrestation en 2007, pour avoir tenté de franchir illégalement en train la frontière entre le Bélarus et la Pologne avec de faux documents d'identité.

Innovation

INTERPOL a mis en œuvre un système AFIS mobile qui a été utilisé lors de formations au travail sur les lieux d'infractions ou aux fins de l'identification des victimes de catastrophes (IVC). L'équipement se compose d'un scanner d'empreintes digitales et d'un ordinateur portables ; il permet de charger les données dans un pays et de les transmettre au Secrétariat général en vue d'une recherche plus approfondie. Il peut être prêté aux Bureaux centraux nationaux des pays membres sur simple demande.

D'autres fonctionnalités sont en cours de mise au point, comme le traitement des empreintes palmaires et la comparaison de photos d'identité ; elles offrent des possibilités intéressantes pour ce qui est du champ d'application et de la rapidité du processus d'identification. Autre nouveauté, la vérification automatisée des empreintes décadactylaires permettra de réaliser un grand nombre de recherches, soit plus de 1 000 comparaisons par jour avec la base de données d'INTERPOL sur les empreintes digitales.

Mise en commun des meilleures pratiques

Une conférence internationale sur la dactyloscopie a lieu tous les deux ans. Les responsables des services de dactyloscopie nationaux ainsi que des représentants d'INTERPOL et de sociétés privées participent à cette manifestation, qui permet à des professionnels du monde entier de se faire part des meilleures pratiques et des évolutions les plus récentes.

Outre la conférence évoquée ci-dessus, INTERPOL organise un groupe de travail composé de spécialistes de la reconnaissance automatisée d'empreintes digitales. Ce groupe, qui se réunit deux fois par an, est l'occasion d'examiner les nouvelles technologies, les procédures d'identification et les besoins en matière de formation, et permet de veiller à ce que les systèmes d'INTERPOL respectent les normes appropriées.



Coordonnées

Courrier électronique : info@interpol.int

Pour les questions relatives à des affaires criminelles précises, prière de contacter la police ou le Bureau central national Interpol de votre pays.